Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260429-2026_04_098-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-NEUF AVRIL 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 05/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	22/04/2026
Date d'affichage de la convocation	22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs : néant

Mme Zilpa VILSALMON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/04-098 : Objet : Destination Fougères – Désignation d'un représentant

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33, et l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Société Publique Locale (SPL) Destination Fougères a pour objet de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, ainsi que l'animation du territoire.

Considérant le fait que la commune de Romagné est actionnaire de la SPL Destination Fougères ;
Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal, qui siègera au sein de l'Assemblée spéciale de cette SPL ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260429-2026_04_098-DE

Vu la candidature unique de Mme Corine CHAVOIX

Comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par :
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner le conseiller chargé de siéger au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL Fougères tourisme ;
- **Désigne** Mme Corine CHAVOIX pour siéger au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Destination Fougères.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 05/05/2026
- *de la publication :*
Le : 05/05/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Aline LE BOUÉDEC